



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal n° 03/2018 du vendredi 23 mars 2018 à 19 heures 30, (Salle du Conseil)

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois mars, à dix neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 19 mars 2018,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 12

Présents : Guy PASQUET - Jean-Marc AUDOIN - Michel QUOD – Dominique MAUREL - :
Evelyne COUTRAS - Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ - Isabelle ARNAUDY
- Marie-José BELLOT – Corine BOIN – Marie-Claire CAILLE– Dominique SOULARD

Invité : Mme DUCHEIN, trésorière

Absents excusés : Nathalie PEYREMOLE (pouvoir à E. COUTRAS) – Christophe VALLADE
(pouvoir à P. PRIOUZEAU) – Daniel CHARGE (pouvoir à M. QUOD)
Madame Marie-Bernadette MARTINEZ a été élue **secrétaire**.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :

- Du 16 février 2018.

Ordre du jour :

1. Lotissement - Finances :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 et le budget 2018

Budget Lotissement la Rente 2018

Investissement					
Dépense			Recette		
Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel	Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel
3555/040 - Variation de stock	328 929,69 €	259 787,69 €	3555/040 - Variation de stock	123 301,79 €	328 929,69 €
168748 - Dettes commune		770 212,31 €	3351/040 - Variation de stock	652 176,61 €	
1321 - Etat	174 797,08 €				
1326 - Autres	105 286,48 €				
1341-detr	8 348,43 €				
Total	617 361,68 €	1 030 000,00 €	001 - Excédent d'investissement	542 953,59 €	701 070,31 €
			Total	1 318 431,99 €	1 030 000,00 €

Fonctionnement					
Dépense			Recette		
Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel	Intitulé	Compte administratif	Budget Prévisionnel
6045 - Etude	2 504,00 €		71355/042 - Variation de stock	328 929,69 €	259 787,69 €
605 - Travaux	124 191,86 €	17 000,00 €	7015 - Vente de terrains	90 317,50 €	86 142,00 €
658 - Divers	1,33 €		74758 - Particip autres redev	11 679,99 €	
7133/042 -variation de stock	652 176,61 €		7473 - Département	19 125,66 €	
71355/042 - Variation de stock	123 301,79 €	328 929,69 €	7478 - Autres organismes	429 811,68 €	
			748371 - detr	19 125,66 €	
Total	902 175,59 €	345 929,69 €	002 - Excédent de fonctionnement	3 185,41 €	0,00 €
			Total	902 175,59 €	345 929,69 €

A. Vote du compte administratif

DELIBERATION

affichée le 27 mars 2018

Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018

n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS1- DE

Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Madame BELLOT préside la séance

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	902 175,59	898 990,18	- 3 185,41
	Section d'investissement	617 361,68	775 478,40	158 116,72
Reports de l'exercice 2016	Report en Section de fonctionnement		3 185,41	3 185,41
	Report en Section d'investissement		542 953,59	542 953,59
Total		1 519 537,27	2 220 607,58	701 070,31
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	902 175,59	902 175,59	-
	Section d'investissement	617 361,68	1 318 431,99	701 070,31
	Total Cumulé	1 519 537,27	2 220 607,58	701 070,31

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B. Affectation de résultat

<u>DELIBERATION</u> affichée le 27 mars 2018 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS02- DE				
Objet : Lotissement la Rente- Affectation du résultat de l'exploitation 2017				
Le Conseil Municipal,				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :				
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	902 175,59	898 990,18	- 3 185,41
	Section d'investissement	617 361,68	775 478,40	158 116,72
Reports de l'exercice 2016	Report en Section de fonctionnement		3 185,41	3 185,41
	Report en Section d'investissement		542 953,59	542 953,59
Total		1 519 537,27	2 220 607,58	701 070,31
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	902 175,59	902 175,59	-
	Section d'investissement	617 361,68	1 318 431,99	701 070,31
	Total Cumulé	1 519 537,27	2 220 607,58	701 070,31
Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :				

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	-	€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-	€
Total affecté au c/ 1068		
Déficit global cumulé au 31/12/2017		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

C. Vote du compte de gestion

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 27 mars 2018 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS03- DE
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte de Gestion 2017 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur	
Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;	
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	

D. Vote du budget primitif

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 27 mars 2018 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS04- DE
Objet : Lotissement la rente - Vote du Budget primitif 2018	
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres .présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 :	
Investissement	
Dépenses	1 030 000.00

Recettes	1 030 000.0
Fonctionnement	
Dépenses	345 929.69
Recettes	345 929.69

2. Commune - Finances

A. Vote du compte administratif

<u>DELIBERATION</u> affichée le 27 mars 2018 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS05- DE				
Objet : Approbation du Compte Administratif 2017				
Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Madame BELLOT préside la séance				
Le Conseil Municipal,				
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :				
4. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :				
		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	701 273,72	1 484 974,87	783 701,15
	Section d'investissement	853 277,72	645 072,31	- 208 205,41
Reports de l'exercice 2016	Report en Section de fonctionnement		3 795 035,87	3 795 035,87
	Report en Section d'investissement		535 011,19	535 011,19
Total		1 554 551,44	6 460 094,24	4 905 542,80
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	366 700,00	150 000,00	- 216 700,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	701 273,72	5 280 010,74	4 578 737,02
	Section d'investissement	1 219 977,72	1 330 083,50	110 105,78
	Total Cumulé	1 921 251,44	6 610 094,24	4 688 842,80
Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;				
5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;				
6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.				

B. Affectation du résultat

<u>DELIBERATION</u> affichée le 27 mars 2018 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS06- DE	
Objet : Affectation du résultat de l'exploitation 2017	
Le Conseil Municipal,	
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,	

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	701 273,72	1 484 974,87	783 701,15
	Section d'investissement	853 277,72	645 072,31	- 208 205,41
Reports de l'exercice 2016	Report en Section de fonctionnement		3 795 035,87	3 795 035,87
	Report en Section d'investissement		535 011,19	535 011,19
Total		1 554 551,44	6 460 094,24	4 905 542,80
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	366 700,00	150 000,00	- 216 700,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	701 273,72	5 280 010,74	4 578 737,02
	Section d'investissement	1 219 977,72	1 330 083,50	110 105,78
	Total Cumulé	1 921 251,44	6 610 094,24	4 688 842,80

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	4 578 737,02 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 578 737,02 €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

C. Vote du compte de gestion

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 27 mars 2018 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS07- DE
<u>Objet</u> : Approbation du Compte de Gestion 2017 dressé par Mme DUCHEIN, Receveur	
Le Conseil Municipal,	
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;	
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;	
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.	
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;	

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D. Vote des taux d'imposition

DELIBERATION

affichée le 27 mars 2018

Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018

n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS08- DE

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de taux d'imposition communale. Il présente une simulation, sous réserve de modification des services fiscaux :

Taxes	Bases 2017	Taux 2017 + 0%	Produit	Taux 2017 + 2%	Produit
Habitation	917 300	13,51	123 927	13,54	124 175
Foncière bâtie	1 378 000	9,12	125 674	9,14	125 925
Foncière non bâtie	41 900	38,42	16 098	38,50	16 130
Professionnelle	742 400	15,63	116 037	15,66	116 269
Total			381 736		382 499

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Décide** de conserver les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation 13,51 %
- Taxe foncière bâtie 9,12 %
- Taxe foncière non bâtie 38,42 %
- Cotisation foncière des entreprises 15.63 %

E. Vote des subventions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions aux associations. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivant le tableau ci-dessous :

Dénomination de l'Organisme	Adresse	Compte Administratif	Proposition
ACCA - Clérac	Monsieur LAGORCE-17270 CLERAC	2 000,00	2 000,00
ADMR - Canton Montlieu / Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	1 300,00	1 500,00
Aînés Ruraux - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	700,00	700,00
Amicale des Anciens Combattants - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	450,00	450,00
Association LIVR'ANIM (Salon du livre)		118,00	50,00
Association des parents d'élèves du Collège Montguyon	17270 MONTGUYON	-	-
Association Solidarité Dronne Lary	Mairie- 17270 MONTGUYON	400,00	400,00
Association Sportive et Culturelle de Clérac	mairie - 17270 CLERAC	1 000,00	1 000,00
Au Cœur du Lary - Montlieu la Garde	Maison de la Forêt - 17210 MONTLIEU LA GARDE	200,00	200,00
CCI - CIFOP		-	-
Centre de Loisirs Bouge tes Vacances - Montlieu la Garde	26 bis avenue du Général Leclerc - 17210 MONTLIEU LA GARDE	2 346,96	2 990,00
Chambre des Métiers charente-maritime	107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE	80,00	41,00
Collectif Elu TGV	Mairie- 17270 CLERAC	50,00	50,00
Comité Course Cycliste - Montguyon	Monsieur MAURICE - Magrignac - 17360 LARZAC	200,00	200,00
Comité des Fêtes - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	2 100,00	1 600,00
Donneurs de sang - Montguyon	Mairie- 17270 MONTGUYON	250,00	250,00
Ensemble vocal Aquistriae - Guîtres	Mairie - 33230 GUITRES	100,00	100,00
Foyer socio-éducatif collège - Montguyon	Collège - 17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Goujon Montguyonnais	Mairie- 17270 MONTGUYON	200,00	200,00
Les Amis du Cinéma	Mairie- 17270 MONTGUYON	-	200,00
Maison Familiale - Chevanceaux	Le Pavé - 17210 CHEVANCEAUX	160,00	82,00
Restaurants du cœur - la Rochelle	Rue Fabre d'Eglantine - Bat 3- 17000 LA ROCHELLE	250,00	250,00
Secours catholique	BP 67 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX	200,00	200,00
Union Pétanque Cléracaise - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	900,00	1 000,00
COSM DU LARY - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	4 000,00	4 000,00
Tarot Sud Challenge		200,00	200,00
USEP - Clérac	Mairie- 17270 CLERAC	700,00	900,00
Saintonge Boisée vivante		-	-
ASMHB	17270 MONTGUYON	200,00	-
CCAS Cercoux		-	200,00
Ass. Sportive collège Montguyon		100,00	100,00
Amicale des pompiers	Montguyon	200,00	200,00
AFM TELETHON	PARIS	-	-
Les Clowns stétoscopes	Bègles	-	-
Association des paralysés de France	17000 LA ROCHELLE	-	-
France Alzheimer	17100 SAINTES	-	-
La ligue contre le cancer	17000 LA ROCHELLE	-	-
AFSEP	31700 BLAGNAC	-	-
TOTAL		18 604,96	19 263,00

F. Vote du budget

Monsieur le Maire présente le projet de budget tant en fonctionnement qu'en investissement. Ci-dessous, le tableau concernant la partie investissement.

DEPENSES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL	RECETTES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL
Opérations financières							
001 - Déficit d'investissement				021 - Vir. de sect. de fonction.	1 043 594,22 €	1 043 594,22 €	
020 - Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €	001 - Excédent d'investissement	326 805,78 €	326 805,78 €	
1641 - Emprunts		1 700,00 €	1 700,00 €	10 222 - FCTVA	60 000,00 €	60 000,00 €	
165 - Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	10226 - taxe aménagement	2 000,00 €	2 000,00 €	
21534 - Réseau d'électrification		9 000,00 €	9 000,00 €	1068 - Affectation N-1	- €	- €	
21534/041 - Réseaux d'électrification		9 000,00 €	9 000,00 €	165 - Dépôts et cautionnements	3 000,00 €	3 000,00 €	
				13258/041 - Groupement collectif	9 000,00 €	9 000,00 €	
Opérations							
72 - Voirie	62 000,00 €	48 000,00 €	110 000,00 €				- €
85 - Divers acquisitions	2 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €				- €
140 - Bât communaux	7 000,00 €	10 000,00 €	17 000,00 €				- €
161 - longère	255 000,00 €	100 000,00 €	355 000,00 €	Etat - département	150 000,00 €		150 000,00 €
177- pistes forestières	5 700,00 €		5 700,00 €				- €
179- Défense incendie		30 000,00 €	30 000,00 €				- €
181- Matériel		7 000,00 €	7 000,00 €				- €
188- Agrandissement mairie	20 000,00 €	310 000,00 €	330 000,00 €	DETR-dpt		100 000,00 €	100 000,00 €
189- Eglise Réfection extérieur		30 000,00 €	30 000,00 €				- €
192- Réfection VC 43 (Rte des Chênes)		230 000,00 €	230 000,00 €				- €
193- Stade -mise en place de filet	15 000,00 €		15 000,00 €				- €
194- Construction de jeux pour ado		50 000,00 €	50 000,00 €				- €
195- Remise en état salle des fêtes - étude		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
197- agrandissement vestiaire stade		50 000,00 €	50 000,00 €				- €
199 - construction maisons lotissement		360 000,00 €	360 000,00 €	FST		90 000,00 €	90 000,00 €
200- Gymnase - étude		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
201 - Façade nord école		20 000,00 €	20 000,00 €				- €
TOTAL GENERAL	366 700,00 €	1 417 700,00 €	1 784 400,00 €	TOTAL GENERAL	150 000,00 €	1 634 400,00 €	1 784 400,00 €

DELIBERATION affichée le 27 mars 2018
 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018
 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS09- DE

Objet : Vote du Budget primitif 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres .présents, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	1 784 400.00 (dont 366 700.00 de reports)
Recettes	1 784 400.00 (dont 150 000.00 de reports)

Fonctionnement

Dépenses	5 888 737.02
Recettes	5 888 737.02

3. Longère - avenant

DELIBERATION affichée le 27 mars 2018
 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018
 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS10- DE

Objet : Longère - avenants

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires.
 Monsieur le Maire propose de valider les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Approuve** les travaux concernés par l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant TTC
7 – Plomberie	SARL BOYER	1 420.20

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4. Maisons lotissement

A. Demande de subvention

DELIBERATION affichée le 27 mars 2018
 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018
 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS11- DE

Objet : Construction maison - demande de subvention

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le plan des maisons lors de la précédente réunion de conseil. Il présente également l'estimatif des travaux établi à 318 029.06 € HT.

Il précise qu'il est possible de solliciter des aides financières de certains organismes, à savoir :

- RFF au titre du FST.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :

- **Décide** de réaliser les travaux de construction des maisons pour un montant de 318 029.06€ HT, montant qui sera affiné dans les prochains jours, dans le courant de l'année 2018,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès
 - De RFF.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FONDS	MONTANT SOLLICITE	TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT
RFF	92 928.25	29.22
Autofinancement	225 101.36	70.78
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	318 029.61	100.00

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

B. Travaux

Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été déposé.

DELIBERATION **affichée le 27 mars 2018**
 Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018
 n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS12- DE

Objet : Construction maison - Choix des prestataires

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'avant réalisation de ce type de projets, il y a lieu d'effectuer des missions de type sondage, SPS, et contrôle technique. Une consultation a été effectuée pour chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire présente les résultats :

- **Sondage géotechnique**

Entreprises	Montant HT
AIS	2 100.00 €
Compétence géotechnique	1 189.00 €

- **SPS**

Entreprises	Montant HT
Bureau Véritas	1 550.00 €
Vigéis	1 776.00 €
Alpes contrôle	1 850.00 €

- **Contrôle technique**

Entreprises	Montant HT
Alpes contrôle	2 100.00 €, attestations non comprises
Bureau Véritas	2 100.00 € + 640 € avec attestation règlement thermique et attestation accessibilité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :

- **Retenir** les prestataires suivants :
 - **Concernant le sondage** : Compétence géotechnique pour un montant de 1 189.00 € HT,
 - **Concernant le SPS** : Bureau Véritas pour un montant de 1 550.00 € HT,
 - **Concernant le contrôle technique** : Bureau Véritas pour un montant total de 2 740.00 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Travaux rue des Chênes

DELIBERATION

affichée le 27 mars 2018

Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018

n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS13- DE

Objet : Rue des Chênes – mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir reçu la convention pour maîtrise d'œuvre de ce projet de réfection de la voirie située rue des Chênes du Syndicat Départemental de Voirie.

Il précise que les travaux sont estimés à 180 000.00 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre est fixée à 9 450.00 € net à laquelle il faut rajouter une mission de géolocalisation des réseaux souterrains afin de ne pas avoir de surprises pour un montant de 4 360.00 € net.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :

- **Décide** la réalisation des travaux de réfection de la rue des Chênes pour un montant estimé à 180 000.00 € HT,
- **Décide** de retenir le Syndicat Départemental de Voirie comme maître d'œuvre pour un montant de 9 450.00 €,
- **Décide** de confier la mission de géolocalisation des réseaux souterrains au Syndicat Départemental de Voirie pour un montant de 4 360.00 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6. Questions diverses

A. SOTRIVAL

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite consulter un avocat spécialisé pour qu'il puisse émettre un avis sur la situation, à savoir le non-respect de l'arrêté préfectoral.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

B. Défense incendie

Monsieur le Maire indique que l'établissement du schéma communal de défense incendie est un document obligatoire. Il en coûterait environ 4 000 € HT.

Le conseil émet un avis favorable de principe en attente du devis.

C. Bilan garderie 2017

Monsieur le Maire donne lecture du bilan garderie pour l'année 2017 :

La collectivité a mis en place ce système de garderie périscolaire depuis plusieurs années mais elle bénéficie de subvention depuis 2014. L'organisation a su s'adapter au besoin des enfants et à la réalité du terrain.

I. Fonctionnement

L'organisation du service est fixée de la manière suivante :

- lundi, mardi, jeudi : de 7 h 35 à 8 h 50 et de 16 h 30 et 18 h 15
- mercredi : de 7 h 35 à 9 h 05

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal, ils sont liés au coefficient familial et forfaitaires à la journée :

- < 760 € 0.80 €
- Entre 760 et 1 000 € 0.90 €
- 1 000 € 1.00 €

Les enfants de 3 ans à 10 ans sont accueillis durant ces horaires par :

- Une personne titulaire du BAFA durant l'intégralité de l'amplitude horaire,
- Une personne supplémentaire de 16 h 30 à 17 h 30 (horaire où le nombre d'enfants est le plus important).

La capacité d'accueil de la garderie est d'environ 25 enfants.

II. Bilan quantitatif et qualitatif

A. *Bilan quantitatif*

Sur l'année, 5 162 passages d'enfant ont été constatés, répartis comme suit :

- Enfants de moins de 6 ans : 959
- Enfants de plus de 6 ans : 4 203

Soit une moyenne de 23 enfants par jour.

B. Bilan qualitatif

Les animateurs leur proposent des jeux de société, des activités manuelles ou sportives ; les enfants peuvent également faire leurs devoirs s'ils le souhaitent. Les enfants choisissent l'activité qu'ils souhaitent. Les animateurs peuvent les laisser jouer, ou jouer avec eux.

Les objectifs ont été multiples :

- Découverte de jeux permettant la cohésion de groupe,
- Favoriser l'entraide,
- Développer le sens de la créativité,
- Développer le sens des responsabilités et l'autonomie,

Les enfants semblent satisfaits de ce qui leur est proposé.

Le conseil prend acte de ce bilan.

D. Mairie agrandissement

DELIBERATION

affichée le 27 mars 2018

Accusé de réception Préfecture le 27 mars 2018

n° 017-211701107- 20180323- 2018MARS13- DE

Objet : Agrandissement mairie - Choix des prestataires

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'avant réalisation de ce type de projets, il y a lieu d'effectuer des missions de type SPS, et contrôle technique. Une consultation a été effectuée pour chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire présente les résultats :

• SPS

Entreprises	Montant HT
Bureau Véritas	1 350.00 €
Vigéis	1 387.50 €
Alpes contrôle	1 800.00 €

• Contrôle technique

Entreprises	Montant HT
Alpes contrôle	2 200.00 € avec attestation accessibilité
Bureau Véritas	2 130.00 € avec attestation accessibilité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :

- **Retenir** les prestataires suivants :
 - **Concernant le SPS** : Bureau Véritas pour un montant de 1 350.00 € HT,
 - **Concernant le contrôle technique** : Bureau Véritas pour un montant total de 2 130.00 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

E. Landes humides

Monsieur le Maire donne lecture du mail réceptionné récemment du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière). Cet organisme souhaite inclure la parcelle cadastrée ZR 36, située au jeu des Quilles, dans une zone de mesures compensatoires environnementales « Landes Humides ». Si la commune le souhaite, il est possible de signer une convention avec COSEA pour gérer cette parcelle avec une compensation financière pour une période minimale de 10 ans. Cette parcelle ne pourrait donc plus être utilisée pour d'autres projets.

Le conseil municipal émet un avis défavorable.

F. Qualité de l'air dans les locaux scolaires

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire obligatoirement de contrôler l'air dans l'établissement scolaire.

Le conseil municipal indique qu'il ne souhaite pas donner de suite.

G. Stade

Monsieur Audoin indique que la clôture est en cours de mise en place.

Il indique que le sablage du terrain doit être fait, un devis sera donc demandé.

Il précise que certains arroseurs doivent être remplacés pour un coût d'environ 700 €. Le conseil émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.